

N° 466

4 AVRIL 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**JOURNAL OFFICIEL
DU TERRITOIRE
DES ÎLES
WALLIS ET FUTUNA**

S O M M A I R E

NUMERO SPÉCIAL

J.O.W.F

SOMMAIRE ANALYTIQUE

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Direction générale des outre-mer, 27 rue Oudinot, F - 75007 Paris 07 sp, Tél : +33 153692454, courriel :

dessertewf@outre-mer.gouv.fr

Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Wallis et, d'une part, l'aéroport de Futuna, d'autre part l'aéroport de Nandi (Iles Fidji)

Numéro de référence : dessertewf

II.1.2) Code CPV principal : 60410000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La présente consultation a pour objet le choix d'un ou plusieurs concessionnaire(s) chargé(s) de la desserte aérienne entre l'aéroport de Wallis et, d'une part, l'aéroport de Futuna, d'autre part l'aéroport de Nandi (Iles Fidji) du 1er mars 2018 au 28 février 2023 (pour la desserte entre Wallis et Futuna) et au plus tard du 1er septembre 2018 au 28 février 2023 (pour la desserte entre Wallis et Nandi).

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui.

II.1.7) Valeur totale finale du marché (hors TVA) : 35000000 euros

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE LES AEROPORTS DE WALLIS-HIHIFO ET DE FUTUNAPOINTE VELE

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 60410000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRZ

II.2.4) Description des prestations : La présente convention de concession de service public a pour objet l'exploitation, en exclusivité, des Services aériens

réguliers entre les aéroports de Wallis-Hihifo et de Futuna-Pointe Vélé.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

critères énoncés dans les documents du marché

critères énoncés dans les documents du marché

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE LES AEROPORTS DE WALLIS-HIHIFO ET DE NANDI

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

60410000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRZ

II.2.4) Description des prestations : La présente convention de concession de service public a pour objet l'exploitation, en exclusivité, des services aériens réguliers entre les aéroports de Wallis-Hihifo et de Nandi.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

critères énoncés dans les documents du marché

critères énoncés dans les documents du marché

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION**Lot n° : 1**

Intitulé : L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS REGULIERS ENTRE LES AEROPORTS DE WALLIS-HIHIFO ET DE FUTUNAPOINTE VELE

Une concession/lot est attribué(e) : oui.

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 20 février 2018

V.2.2) Informations sur les offres :

Nombre d'offres reçues : 1

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non.

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

Air Calédonie International, 8 rue Frédéric Surleau, F - 98800 Nouméa, adresse internet : <https://fr.aircalin.com>, code NUTS : FRZ, code d'identification national : RCS Nouméa 83B91454

Le concessionnaire est une PME : non.

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)

:

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession :

Valeur totale de la concession/du lot : 35000000

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**VI.3) Informations complémentaires****VI.4) Procédures de recours****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Wallis et Futuna, 98600 Wallis et Futuna, 98600, Mata'Utu, F., F - 98600 Wallis et Futuna, adresse internet :

<http://wallis-et-futuna.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction de recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours****VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 03 avril 2018**TARIFS DES ABONNEMENTS**

Prix de vente au numéro	500 Fcfp
Voie ordinaire	
WALLIS : 6 mois	3 300 Fcfp
et FUTUNA : 1 an	6 600 Fcfp
Voie aérienne	
Nouvelle-Calédonie : 6 mois	7 600 Fcfp
Fidji : 1 an	11 200 Fcfp
Métropole : 6 mois	7 400 Fcfp
Etranger : 1 an	14 800 Fcfp

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion	800 Fcfp/la ligne
Insertion de déclaration d'association	7 000 Fcfp
Les abonnements et sommes dues à divers titres sont payables d'avance à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu.	
Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du : Directeur des Finances Publiques du Territoire	

Téléphone : (681) 72.11.00 – Internet : <http://wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Nos-publications/Publications-administratives/Journal-Officiel-de-Wallis-et-Futuna-JOWF>